

Nous vous informons

HONORAIRES LOCATIONS ⁽¹⁾ (T.V.A. INCLUSE)

Locaux d'habitation ou mixte - résidence principale

À la charge du bailleur			À la charge du locataire (2)	
Entremise et négociation (3) Visite / Frais de dossier / Rédaction du bail / État des lieux			Visite / Frais de dossier / Rédaction du bail	État des lieux
Tranches non cumulatives NOS HONORAIRES		11 €/m ²	Prélèvement maximum	
Jusqu'à 50 m ²	9€	450, —	Zones très tendues ≤ €/m ²	
Jusqu'à 100 m ²	9€	900, —	Zones tendues ≤ €/m ²	— 3. €/m ²
Jusqu'à 150 m ²	8€	1200, —	Autres zones — 8. €/m ² NOS HONORAIRES — 6 ‰	
Jusqu'à 200 m ²	7€	1600, —		
À partir de 201 m ²	→ Se rapporter au mandat			

Rémunération pour les autres locations (pourcentage appliqué sur le montant du loyer annuel net de charges)

Tranches non cumulatives	Locaux à usage commercial ou industriel		Locations saisonnières		Locaux à usage professionnel			
	%	Prélèvement maximum	%	Prélèvement maximum	%	Prélèvement maximum	%	Prélèvement maximum
Jusqu'à 6000 €	15 ^o	900,			15 ^o	900,		
Jusqu'à 9600 €	10 ^o	960,			10 ^o	960,		
Jusqu'à 12000 €	8 ^o	960,			8 ^o	960,		
Jusqu'à 15000 €	7 ^o	1050,			7 ^o	1050,		
À partir de 15001 €	Se rapporter au mandat		Se rapporter au mandat		Se rapporter au mandat		Se rapporter au mandat	
Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie ou des parties indiquée(s) ci-contre :	<input checked="" type="checkbox"/> Locataire 7 % <input type="checkbox"/> Bailleur — %		<input type="checkbox"/> Locataire — % <input type="checkbox"/> Bailleur — %		<input checked="" type="checkbox"/> Locataire 7 % <input type="checkbox"/> Bailleur — %			

(1) Les montants sont exprimés TTC.

(2) Plafonds définis par décret. Le montant payé par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui payé par le bailleur.

(3) Sauf convention expresse différente entre les parties.

Nous vous informons

HONORAIRES DE VENTE *

(T.V.A. INCLUSE)

Tranches non cumulatives	Locaux à usage d'habitation ou professionnel		Locaux à usage commercial ou industriel		Terrains à bâtir		Cessions de droit au bail			
	%	Prélèvement maximum	%	Prélèvement maximum	%	Prélèvement maximum	%	Prélèvement maximum	%	Prélèvement maximum
Jusqu'à <u>50.000</u> €	10 ^{0/100}	<u>5000</u>	10 ^{0/100}	<u>5000</u>						
Jusqu'à <u>100.000</u> €	8 ^{0/100}	<u>8000</u>	8 ^{0/100}	<u>8000</u>						
Jusqu'à <u>200.000</u> €	6 ^{0/100}	<u>12000</u>	6 ^{0/100}	<u>12000</u>						
Jusqu'à <u>300.000</u> €	5 ^{0/100}	<u>15000</u>	5 ^{0/100}	<u>15000</u>						
Jusqu'à <u>400000</u> €	5 ^{0/100}	<u>20000</u>	5 ^{0/100}	<u>20000</u>						
Jusqu'à _____ €										
Jusqu'à _____ €										
Jusqu'à _____ €										
Jusqu'à _____ €										
À partir de <u>400001</u> €		Se rapporter au mandat		Se rapporter au mandat		Se rapporter au mandat		Se rapporter au mandat		Se rapporter au mandat

Charge de la rémunération
LE VENDEUR

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie ou des parties indiquée(s) ci-contre :

* Les montants sont exprimés TTC.